



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 décembre 2023**

Délibération n° 42

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Romain GARCIA Commande Publique

Objet : Marché des produits alimentaires

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville du Puy-en-Velay n°30 du 03 mars 2023 portant renouvellement de la convention de groupement de commandes pour les marchés de fourniture de produits alimentaires, réceptionné en Préfecture le 10 mars 2023,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Puy-en-Velay n°14 du 05 avril 2023 portant renouvellement de la convention de groupement de commandes pour les marchés de fourniture de produits alimentaires, réceptionné en Préfecture le 07 avril 2023,

Afin de renouveler l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de produits alimentaires pour la Ville et pour le CCAS, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 juillet 2023 au B.O.A.M.P. sous le numéro 23-99087 et le 17 juillet 2023 au J.O.U.E. sous le numéro 2023/S135-432846, en procédure formalisée. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 septembre 2023.

L'accord-cadre se décompose en 13 lots d'une durée de 3 ans et 1 mois, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les 19 entreprises qui ont répondu ont déposé 33 offres dématérialisées.

L'analyse des offres a été présentée et validée par la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés suivants passés en procédure formalisée dans le cadre du groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay et le CCAS du Puy-en-Velay :

Lot 1 - Pains et viennoiseries :

AIGUILHE Distribution Super U 43000 AIGUILHE pour un montant estimatif de 60 782,290 € HT,

Lot 2 - Produits laitiers :

SARL ISATIS 43700 St GERMAIN LAPRADE pour un montant estimatif de 147 656,800 € HT,

Lot 3 - Produits laitiers, beurre, oeufs :

POMONA PASSION FROID RHONE ALPES 69800 SAINT PRIEST pour un montant estimatif de 102 605,450 € HT,

Lot 4 - Produits laitiers crème desserts :

POMONA PASSION FROID RHONE ALPES 69800 SAINT PRIEST pour un montant estimatif de 28 340,236 € HT,

Lot 5 - Volailles fraîches :

Société de Distribution Avicole 44150 ANCENIS pour un montant estimatif de 125 444,000 € HT,

Lot 6 – Boissons 1 :

PRO à PRO Distribution Sud 69970 CHAPONNAY pour un montant estimatif de 19 315,660 € HT,

Lot 7 – Boissons 2 :

PRO à PRO Distribution Sud 69970 CHAPONNAY pour un montant estimatif de 21 084,480 € HT,

Lot 8 - Café :

Cafés RICHARD 92230 GENNEVILLIERS pour un montant estimatif de 23 704,400 € HT,

Lot 9 - Charcuterie 1 :

RHD LABO, 42350 LA TALAUDIERE, pour un montant estimatif de 50 782,910 € HT,

Lot 10 - Charcuterie 2 :

SAS MEJEAN 43490 COSTAROS pour un montant estimatif de 10 334,600 € HT,

Lot 11 - Viande fraiche de boucherie :

SAS MEJEAN 43490 COSTAROS pour un montant estimatif de 190 817,800 € HT

Lot 12 - Légumes frais sous vide Bio :

Aucune offre. Lot classé sans suite pour cause d'infiructuosité.

Lot 13 - Légumes frais sous vide :

Lot classé sans suite pour cause d'offre irrégulière.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023